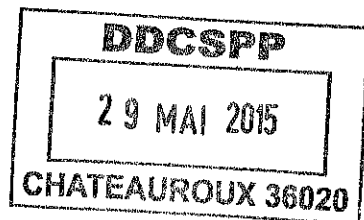




Acteur de l'économie circulaire



Monsieur Le Préfet de L'Indre

Préfecture de l'Indre
Place de la Victoire et des Alliés
CS 80583
36019 Châteauroux Cedex

Diors, le 27/05/2015

Objet : Erratum Dossier demande d'autorisation de la société ESUS RECYCLAGE

Monsieur,

Depuis la dépose de notre dossier de « Demande d'autorisation » concernant la société Esus Recyclage nous avons identifié quelques coquilles. En conséquence veuillez trouver ci-joint un erratum que je vous demanderais de remettre à l'enquête public.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

D.Pamphile
Président Esus International SAS

Pièce joint : Erratum de 4 pages.

Erratum du 27/05/2015 du dossier de demande d'autorisation de la société ESUS
RECYCLAGE

➤ **Partie 3 : Etude de dangers – Chapitre E : Moyens de prévention et d'intervention paragraphe II.3.1 – Calcul des besoins en eau**

Le tableau 63 est remplacé par le suivant :

Paramètre	Caractéristiques	
	Activité	Stockage
Activité/stockage	Activité	Stockage
Hauteur de stockage	0 (<3m)	0 (<3m)
Stabilité de l'ossature	+ 0,1 (<15min)	
Intervention interne	- 0,1 (Détection incendie avec télésurveillance)	
Somme des coefficients	-0,1	-0,1
Surface de référence	1 300 m ²	1 735 m ²
Catégorie du risque*	1	2
Abaissement du risque (sprinklage)	Non	Non
Débit requis	78	156,15
Débit requis après arrondi (multiple de 30)	234 m ³ /h	

Le débit de « 210 m³/h » est remplacé par « 240 m³/h » et le volume de « 420 m³ » par « 480 m³ ».

➤ **Partie 3 : Etude de dangers – Chapitre E : Moyens de prévention et d'intervention paragraphe II.3.2 et 3**

Les pages 285 et 286 sont modifiées et joints à cet erratum.

➤ **Résumé non technique**

La page est modifiée P17 et joint à cet erratum.



2. RESSOURCES EN EAU

En cas d'incendie, les ressources en eau disponibles pour l'établissement ESUS RECYCLAGE sont :

- les poteaux incendie localisés à l'Ouest des terrains, permettant de délivrer un débit unitaire de 90 m³/h,
- les poteaux incendies situés dans l'ancienne base militaire,
- les poteaux incendie de la Zone Industrielle de la Martinerie.

3. RETENTION DES EAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE

L'intervention des sapeurs-pompiers sur un incendie entraîne la génération d'un volume d'eau non négligeable qu'il faut pouvoir contenir afin éventuellement de le traiter avant son rejet aux réseaux ou dans le milieu naturel. Le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction d'incendie est réalisé à partir du document D9A : Document technique de défense extérieure contre l'incendie et rétentions (Guide pratique pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction (INESC – FFSA – CNPP)).

D'après ce guide, les volumes à mettre en rétention sont :

- le besoin en eau pour 2 heures selon le guide de dimensionnement des besoins en eau dans la lutte contre les incendies D9,
- le volume d'eau lié aux intempéries (10 l/m² de surface imperméabilisée drainée vers la zone de rétention),
- 20 % du volume de liquide stocké dans le local de plus grande taille non coupé par des murs coupe-feu.

Pour le site de la société ESUS RECYCLAGE, le volume d'eau à retenir est défini ainsi :

- Besoin en eau pour 2 heures : 480 m³ (voir calcul ci-dessus),
- Volume lié aux intempéries : 364 m³ (emprise du site d'environ 36 390 m²),
- Volume de liquide stocké : -

Etant donné que le stockage des déchets est réalisé uniquement au sein des bâtiments, les eaux d'extinction seraient uniquement produites à l'intérieur des bâtiments.

En ce qui concerne les eaux liées aux intempéries, celles-ci seraient directement évacuées vers le réseau d'eaux pluviales public. Etant donnée l'absence de stockage extérieur, ces eaux ne seraient pas susceptibles d'être polluées par les eaux d'extinction.

La société ESUS RECYCLAGE prévoit de retenir ces eaux d'extinction au sein de ses bâtiments via un système de pentes et de points bas. Un calcul du volume de rétention disponible a été réalisé par la société AXE via le logiciel GEOMENSURA et à partir de relevés topographiques fournis par la société ESUS RECYCLAGE.

Sans encombrement, le volume de rétention disponible au sein de chaque bâtiment est de 400 m³. Compte tenu de la présence du stockage et des activités de tri et de désassemblage de déchets, il a été considéré que seul 50 % du volume de rétention serait disponible, comme préconisé dans le document D9A. Ainsi, le volume susceptible d'être retenu au sein du bâtiment est de 200 m³.



La société ESUS RECYCLAGE envisage d'augmenter son volume d'eau retenu au sein du bâtiment via la rénovation partielle de sa dalle en béton.

La société ESUS RECYCLAGE s'engage à ce que le volume retenu au sein de son bâtiment d'exploitation soit de 480 m³.

Compte tenu de ces éléments, l'ensemble des eaux d'extinction produites lors d'un incendie et susceptibles d'être polluées serait confiné au sein du bâtiment d'exploitation évitant tout risque de rejet d'eaux polluées dans l'environnement.

Ces eaux d'extinction seront analysées, puis en fonction de leur qualité, seront soit envoyées au réseau d'eaux pluviales du site si elles respectent les seuils de rejets autorisés, soit pompées et éliminées en tant que déchets.

En cas de déversement accidentel au sein des bâtiments, les écoulements seront pompés et éliminés en tant que déchets.

En sortie du dispositif de noue de filtration, une vanne guillotine sera installée. Elle permettra de confiner tout déversement sur les voiries et surfaces imperméabilisées extérieures. Les effluents seront soit envoyés au réseau d'eaux pluviales du site s'ils respectent les seuils de rejets autorisés, soit pompés et éliminés en tant que déchets.



De manière plus spécifique, la cuve de GNR disposera d'une capacité de rétention indépendante.

8. Moyens d'intervention

En cas d'incendie, l'ancienne base militaire dispose d'ores-et-déjà de poteaux incendie (2) localisés face à l'établissement ESUS RECYCLAGE. Selon la communauté d'agglomération castelroussine, ces deux poteaux sont susceptibles de délivrer un débit de $90 \text{ m}^3/\text{h}$ à une pression de 1 bar.